

Plus 5 (Aérosol)

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Plus 5 (Aérosol)
Autres moyens d'identification	70020, 70000
Usage recommandé	Lubrifiant d'usage General.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Fabricant	Sluyter Company Ltd., 375 Steelcase Road East, Markham, ON, L3R 1G3, Canada, Technical Department, (905) 475-6011, www.sluyter.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, 1-888-226-8832, or *666 on a cellular phone.
Numéro de la FDS	0136
Date de préparation	le 16 mars, 2018

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

Classification

Aérosols inflammables - catégorie 1; Gaz sous pression - gaz comprimé; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Danger par aspiration - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Intervention :

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Stockage :

P405 Garder sous clef.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Identificateur du produit : Plus 5 (Aérosol) - Ver. 1

FDS No. : 0136

Date de préparation : le 16 mars, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 01 de 08

Élimination :
P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

Peut constituer un risque d'incendie dans un espace clos.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Esprits Minéraux	64475-85-0	40 - 70		
* Huile(Pétrole) de Base de Pétrole		10 - 8		
Acétone	67-64-1	10 - 30		
Dioxyde De Carbone	124-38-9	3 - 7		

Notes

* NOM CHIMIQUE - Huile(Pétrole) de Base de Pétrole:

CAS 64741-88-4; CAS 64741-89-5; CAS 64741-95-3; CAS 64741-96-4;
CAS 64741-97-5; CAS 64742-01-4; CAS 64742-52-5; CAS 64742-53-6;
CAS 64742-54-7; CAS 64742-55-8; CAS 64742-56-9; CAS 64742-57-0;
CAS 64742-62-7; CAS 64742-63-8; CAS 64742-65-0; CAS 72623-83-7;
CAS 72623-85-9; CAS 72623-86-0; CAS 72623-87-1.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise ou des inquiétudes.

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir.

Commentaires sur les premiers soins

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas d'inhalation : petites quantités Peut causer des effets tels que ceux qui sont décrits pour l'inhalation. Les symptômes peuvent comprendre la toux, une dyspnée, des difficultés respiratoires et une oppression à la poitrine. En cas de contact avec la peau : Peut causer des effets comme ceux qui sont décrits pour le contact cutané. En cas de contact avec les yeux : petites quantités peut causer une très légère irritation. Peut causer une irritation modérée à sévère. Symptômes incluent des yeux rouges, douloureux, et larmoyants. En cas d'inhalation et/ou en cas d'ingestion :

Identificateur du produit : Plus 5 (Aérosol) - Ver. 1

FDS No. : 0136

Date de préparation : le 16 mars, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 02 de 08

petites quantités les symptômes peuvent comprendre la toux, une dyspnée, des difficultés respiratoires et une oppression à la poitrine. Les symptômes peuvent comprendre la toux, la suffocation, l'essoufflement, la respiration difficile ou rapide et le sifflement.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Yeux, poumons, système respiratoire.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

L'eau n'est pas efficace pour combattre un incendie. Elle ne peut pas refroidir le produit sous son point d'éclair.

Dangers spécifiques du produit

Liquide et vapeur inflammables. Peut s'enflammer à la température ambiante. Dégage de la vapeur qui peut former un mélange explosif au contact de l'air. Peut franchir une distance importante vers une source d'inflammation et causer un retour de flamme vers une fuite ou un récipient ouvert.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : ammoniac corrosif et inflammable; monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé. la présence d'une atmosphère inflammable ou explosive. Endiguer et recueillir l'eau contaminée afin de l'éliminer de façon appropriée.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Possibilité d'un retour de flamme et d'une ignition à distance.

Précautions relatives à l'environnement

Produit concentré : il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Produit concentré : nE PAS utiliser des matières combustibles comme la sciure. Endiguer le produit déversé afin de prévenir le ruissellement. Endiguer et récupérer l'eau contaminée en vue de l'éliminer de façon appropriée. Entreposer le produit récupéré dans des récipients appropriés ayant les caractéristiques suivantes : examiner la Section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de données de sécurité. Examiner la Section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de données de sécurité.

Autres informations

Communiquer avec le fournisseur et les services d'incendie et d'urgence locaux afin d'obtenir de l'aide. Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

En cas d'utilisation dans un espace clos : prévient l'exposition cutanée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Identificateur du produit : Plus 5 (Aérosol) - Ver. 1

FDS No. : 0136

Date de préparation : le 16 mars, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 03 de 08

Produit concentré : stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker dans un récipient fermé.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
* Huile(Pétrole) de Base de Pétrole		10 mg/m3	5 mg/m3			
Dioxyde De Carbone	5000 ppm	30000 ppm	9000 mg/m3			
Acétone	500 ppm	750 ppm	1000 ppm		Non établie	
Esprits Minéraux	100 ppm		500 ppm			

Contrôles d'ingénierie appropriés

Produit concentré : dans un espace clos : ne pas laisser le produit s'accumuler dans l'air dans les zones de travail ou d'entreposage, ou dans les espaces clos. Utiliser une enceinte avec système de ventilation par aspiration à la source, le cas échéant, pour contrôler la quantité de produit dans l'air. Évacuer directement à l'extérieur, en prenant toutes les précautions nécessaires pour protéger l'environnement. Prévoir une douche oculaire dans la zone de travail, s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures. Prévoir une douche d'urgence dans la zone de travail, s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Produit concentré : porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Produit concentré : porter un respirateur à filtre de particules approuvé NIOSH muni d'un filtre N95, R95 ou P95.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide havane.
Odeur	Aromatique (Mineral spirits)
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion/Point de congélation	Sans objet (fusion); < 0 °C (32 °F) (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	56 °C (133 °F)
Point d'éclair	-5 °C (23 °F) (en vase clos)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Matières solides inflammables.
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	6.8% (supérieure); 0.60% (inférieure)
Tension de vapeur	145 mm Hg à 25 °C
Densité de vapeur	> 1
Densité relative (eau = 1)	> 1
Solubilité	Pratiquement insoluble dans l'eau

Identificateur du produit : Plus 5 (Aérosol) - Ver. 1

FDS No. : 0136

Date de préparation : le 16 mars, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 04 de 08

Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosity	0.80 - 0.90 centipoises (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Inconnu.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Accumulation de charge électrostatique. Congélation.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants (p. ex. peroxydes), acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium).

Produits de décomposition dangereux

Inconnu.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; contact oculaire; ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Dioxyde De Carbone	> 53000 ppm (rat) (4 heures d'exposition)		
Acétone	30000 mg/kg (lapin) (4 heures d'exposition)	5800 mg/kg (rat) (4 heures d'exposition)	> 16000 mg/kg (lapin)
Esprits Minéraux	> 5.5 mg/L (rat)	> 5000 mg/kg (rat)	> 3000 mg/kg (lapin)

CL50: Sans objet.

DL50 (orale): Sans objet.

DL50 (cutanée): Sans objet.

Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains montre une légère irritation. Les symptômes peuvent comprendre une légère rougeur et un gonflement.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

L'expérience sur les humains montre une irritation oculaire sévère. Peut causer une irritation oculaire sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables. Symptômes incluent des yeux rouges, douloureux, et larmoyants. La vapeur irrite aussi les yeux.

Identificateur du produit : Plus 5 (Aérosol) - Ver. 1

FDS No. : 0136

Date de préparation : le 16 mars, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 05 de 08

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Les symptômes peuvent comprendre la toux, une dyspnée, des difficultés respiratoires et une oppression à la poitrine.

Absorption par la peau

Les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des éruptions cutanées, un gonflement et des démangeaisons.

Ingestion

Peut causer des effets tels que ceux qui sont décrits pour l'inhalation.

Danger par aspiration

Peut être entraîné dans les poumons (aspiré) en cas d'ingestion ou de vomissement. Les symptômes peuvent comprendre la toux, la suffocation, l'essoufflement, la respiration difficile ou rapide et le sifflement.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Acétone	Non évaluée	A4	Non listée	Non listée

N'est pas un cancérogène.

Signification des abréviations

Groupe 3 = Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Peut nuire à l'enfant en gestation.

Fonction sexuelle et la fertilité

N'est pas réputé pour causer des effets sur les fonctions sexuelles ou la fertilité. En cas d'inhalation : en cas d'inhalation et/ou en cas d'ingestion.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas un mutagène.

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Corrosion/Irritation cutanée, Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées, Sensibilisation respiratoire ou cutanée, Effets d'interaction

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Aucun renseignement environnemental n'a été trouvé.

Écotoxicité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
* Huile(Pétrole) de Base de Pétrole	100 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 96 heures)			
Acétone	12600 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)			

Identificateur du produit : Plus 5 (Aérosol) - Ver. 1

FDS No. : 0136

Date de préparation : le 16 mars, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 06 de 08

Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	CE50 pour les poissons	CSEO pour les crustacés	CE50 pour les crustacés
* Huile(Pétrole) de Base de Pétrole		1,000 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau))		
Acétone	5540 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 21 jours)			

Persistance et dégradation

On considère qu'il ne se dégrade pas rapidement, parce qu'aucune donnée relative à sa dégradabilité n'est accessible.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Ce produit contribue à la formation de composés organiques volatils.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction. Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. NE PAS vider dans des égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Ne pas réutiliser les récipients vides. Éliminer ou recycler les récipients vides dans une installation d'élimination des déchets approuvée.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
TMD au Canada	1950	Aérosols	Bien de consommation	II

Dangers environnementaux Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

Autres informations Bien de consommation. Pour un chargement de plus de 500 kg - bien de consommation aérosol inflammable classe 2.1

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Canada

Classification SIMDUT 1988

B5 - Aérosols inflammables

Identificateur du produit : Plus 5 (Aérosol) - Ver. 1

FDS No. : 0136

Date de préparation : le 16 mars, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 07 de 08

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 2 Inflammabilité - 3 Instabilité - 2

Date de préparation le 16 mars, 2018

Indicateurs de révision Date de préparation.

Avis Cette fiche signalétique a été préparée par Sluyter Company Ltd. Les renseignements de cette fiche signalétique sont offerts pour vous guider lors de l'exposition à ce produit. Sluyter Company Ltd. rejette expressément toute garantie expresse ou implicite, et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des données aux présentes. Les données de cette FS ne s'appliquent pas à l'utilisation de tout autre produit ou de tout autre procédé. Cette fiche signalétique ne peut être modifiée de quelque façon que ce soit sans la connaissance et l'autorisation expresses de Sluyter Company Ltd.

Identificateur du produit : Plus 5 (Aérosol) - Ver. 1

FDS No. : 0136

Date de préparation : le 16 mars, 2018

Date de la plus récente
version révisée :

Page 08 de 08